

Plan Communal des Energies, Estavayer secteur Morens

Descriptif

Le Plan communal des Énergies constitue une pièce du dossier directeur des plans d'aménagements Locaux des communes fribourgeoises. Il présente un état des lieux ainsi que le potentiel énergétique d'une commune ou d'un secteur, et il traite de la promotion de l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie idéalement renouvelable et indigène. Le PCEn se calque sur le cadre légal cantonal dans sa nouvelle mouture du 1er janvier 2020.

La commune d'Estavayer, détentrice du label Cité de l'Énergie depuis 2020 porte une attention particulière à l'optimisation de son potentiel énergétique. Le PCEn du secteur Morens a été réalisé en intégrant à la fois les problématiques propres au village et les ambitions de la Commune dans son ensemble. Le traitement des énergies renouvelables, soit des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'installations solaires sont notamment déclinées dans son Règlement communal d'urbanisme.

Maître d'ouvrage

Commune d'Estavayer

Etat

Examen préalable en 2021

Collaborations

CSD Environnement

